

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 30 septembre 2021

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur LACHAMBRE

Convocation envoyée le 24 septembre 2021

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86

Nombre de présents participant au vote : 75

Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Patrick AUDARD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Christophe AVENA	Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Monsieur Rémi DETANG	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Marien LOVICH	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Georges MEZUI	Madame Céline TONOT
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Jean-Marc RETY
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur Jean-marc GONÇALVES
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Emmanuel BICHOT	Monsieur Didier RELOT
Madame Claire TOMASELLI	Madame Caroline JACQUEMARD	Monsieur Patrick BAUDEMONT
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Catherine GOZZI
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Céline RENAUD	Monsieur Philippe SCHMITT
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT	Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Bruno DAVID	Madame Céline RABUT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Laurence GERBET	Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Benoît BORDAT	Madame Claire VUILLEMIN	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Brigitte POPARD	Monsieur Olivier MULLER	Monsieur Adrien GUENE
Madame Christine MARTIN	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Noëlle CABBILLARD
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrice CHATEAU	Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Océane CHARRET-GODARD	Madame Ludmila MONTEIRO	Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Lionel SANCHEZ	
	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS	Madame Kildine BATAILLE pouvoir à Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Gaston FOUCHERES	Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Madame Monique BAYARD	Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
	Madame Catherine VICTOR pouvoir à Monsieur Samuel LONCHAMPT
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
	Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
	Madame Catherine PAGEAUX pouvoir à Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
	Monsieur Stéphane WOYNAROSKI pouvoir à Monsieur Jean-Marc RETY

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, ATTRACTIVITE ET SOLIDARITES
Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration – Convention avec l'Etat

Dijon Métropole – collectivité solidaire s'est engagée dès 2019 aux côtés de l'État à améliorer la vie des réfugiés en levant les freins à leur intégration, prenant ainsi une part active dans la stratégie nationale pour l'accueil et l'intégration des personnes réfugiées.

Un Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des Réfugiés (CTAIR), le premier en son genre, a ainsi été signé le 12 juin 2019 entre l'État et Dijon Métropole et renouvelé par avenant le 12 novembre 2020 en vue d'améliorer la vie des personnes réfugiées autour de deux axes forts souhaités par la Métropole dans le cadre de cette contractualisation :

- assurer aux réfugiés leur pleine citoyenneté, dans les divers champs de la vie quotidienne (social, culturel, mobilité, apprentissage de la langue, santé, logement, emploi, etc.) dans la perspective d'une appropriation progressive de leur environnement,
- amener les habitants de la métropole à changer leur regard sur les réfugiés, citoyens à part entière, par le développement d'initiatives favorisant la compréhension des situations ou la rencontre.

C'est dans le cadre de l'action Ensemble ! portée par l'association CESAM que ces différents objectifs sont poursuivis depuis 2019.

Ainsi pour exemple d'octobre 2019 à mars 2020, 76 personnes sont entrées dans l'action, originaires très majoritairement de pays d'Afrique au premier rang desquels le Soudan. 41 % d'entre eux sont hébergés en résidence sociale, 39 % en logement indépendant. Il s'agit plutôt d'hommes (60) habitant principalement dans deux quartiers de la Ville de Dijon : Fontaine d'ouche et Grésilles.

En parallèle d'accompagnements individuels, beaucoup d'offres ont été mobilisées, dans le domaine du sport, de la culture, des loisirs afin de rapprocher les publics des initiatives existantes sur le territoire. Des formations ont également été dispensées sur la dimension linguistique et autour d'une approche au numérique.

Les animateurs du CESAM agissent comme médiateurs entre les structures portant des réponses de droit commun et animant la vie de la cité, encourageant les personnes réfugiées à prendre une part active à la vie de leur quartier, de leur ville.

Les confinements successifs depuis mars 2020 ont percuté l'activité d'Ensemble ! sans la réduire du fait de l'utilisation de nombreuses ressources numériques qui ont permis le maintien du lien et une certaine continuité de la démarche.

L'année 2021 marque pour l'État la volonté de poursuivre et de renforcer la contractualisation avec les collectivités et notamment Dijon métropole. La Délégation Interministérielle chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés et la Direction générale des étrangers en France (DGEF) rapprochent ainsi en 2021 leurs dispositifs de partenariats avec les collectivités pour mettre en place des territoires d'Intégration, nouvelle démarche de l'Etat déclinée en contrats et projets territoriaux d'accueil et d'intégration (CTAI). Ces nouveaux contrats ouvrent le périmètre de l'accueil au public des étrangers primo-arrivants, personnes qui n'ont donc pas encore obtenu un statut de réfugié.

Les personnes primo-arrivantes sont bien des étrangers en situation régulière vis-à-vis du droit au séjour et signataires d'un contrat d'accueil et d'intégration (CAI) ou du nouveau contrat d'intégration républicaine (Cir). À leur arrivée en France, les étrangers primo-arrivants sont accueillis par les services de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) présents sur l'ensemble du territoire pour signer le CAI/Cir.

Hormis cette ouverture relative à la typologie des personnes accueillies le nouveau contrat organise la poursuite de l'activité d'Ensemble ! pour une troisième année durant laquelle les objectifs initiaux continueront à être visés : permettre aux réfugiés de s'approprier leur espace de vie en en

intégrant les codes et concourir à faire évoluer le regard que les habitants portent sur eux dont le parcours reste peu connu.

La Délégation Interministérielle chargée de l'accueil et de l'intégration des réfugiés propose une mobilisation financière de 200 000 €, une baisse conséquente par rapport aux deux années précédentes où Dijon Métropole bénéficiait d'une enveloppe de 300 000 € annuel. Au regard de l'évolution du contrat, Dijon Métropole a formulé une demande de 100 000 € complémentaires pour permettre in fine un appui à égale hauteur par rapport aux années précédentes, en attente de réponse de l'État.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'approuver** l'avenant au Contrat Territorial d'Accueil et d'Intégration des bénéficiaires de la protection internationale (CTAI). ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer la convention jointe à la présente délibération et de l'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN	POUR : 72	ABSTENTION : 9
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	